

4e Session, 14e Parlement, 15-16 George V, 1925

# SÉNAT DU CANADA

## BILL I<sup>6</sup>.

Loi pour faire droit à Wilfred Clarence Byron.

Préambule.

**C**ONSIDÉRANT que Wilfred Clarence Byron, domicilié au Canada et demeurant en la cité de Kingston, province d'Ontario, porteur de bagages, a, par voie de pétition, allégué que, le vingt-cinquième jour de décembre 1919, en ladite cité, il a été marié à Mildred Elsie Garrett, célibataire; considérant que le pétitionnaire a demandé que, pour cause d'adultère depuis lors commis par son épouse, ledit mariage soit dissous; considérant que ce mariage et cet adultère ont été établis par la preuve fournie, et qu'il est à propos d'accorder au pétitionnaire ce qu'il demande: A ces causes, Sa Majesté, sur l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada, décrète:

Dissolution du mariage.

**1.** Le mariage contracté entre Wilfred Clarence Byron et Mildred Elsie Garrett, son épouse, est dissous par la présente loi et demeurera à tous égards nul et de nul effet.

Droit de se remarier.

**2.** Il est permis dès ce moment audit Wilfred Clarence Byron de contracter mariage, à quelque époque que ce soit, avec toute femme qu'il pourrait légalement épouser si son union avec ladite Mildred Elsie Garrett n'eût pas été célébrée.

Bill M. 100